



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 30

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2025-050

**RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
MÉDIATHEQUE BENOÎTE
BOULARD
DEMANDE DE SUBVENTION À
L'ÉTAT AU TITRE DE LA
DOTATION GÉNÉRALE DE
DÉCENTRALISATION –
EXTENSION DES HORAIRES
ANNÉES 2025 – 2026 - 2027**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 24 mars 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 2 avril 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi
1^{er} avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata
2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M.
Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda
Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Claudette Clain Maillot par
M. Alain Iafar, Mme Garicia Latra Abélard par Mme
Véronique Bassonville, Mme Barbara Saminadin par
Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M.
Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint, à 17h15.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau,
Maire à 18h08 (affaire n° 2025-057), M. Fayzal Ahmed
Vali à 18h08 (affaire n° 2025-057).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2025-050

**RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE MÉDIATHEQUE BENOÎTE BOULARD
DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION
GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION – EXTENSION DES HORAIRES
ANNÉES 2025 – 2026 - 2027**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire NOR MICE108915C du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2245 du 5 novembre 2024 concernant la troisième tranche de l'extension des horaires de la médiathèque Benoîte Boulard au titre de la première fraction du concours particulier de la DGD bibliothèques ;

Vu la délibération n° 2022-040 du conseil municipal du 5 avril 2022 relative à la demande de subvention à l'Etat au titre de la DGD bibliothèque – Extension des horaires de la médiathèque Benoîte Boulard pour les années 2022 à 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que la collectivité a bénéficié au titre des années N1, N2 et N3 du projet, trois subventions pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque Benoîte Boulard, et que cette subvention peut être accordée sur une période de cinq années au total ;

Considérant les intentions et ambitions du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque Benoîte Boulard ;

Considérant le plan de financement du coût de fonctionnement lié à l'extension des horaires de la médiathèque Benoîte Boulard ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – Sportive – Petite enfance » réunie le 20 mars 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement sur la période 2025 à 2027 selon le tableau présenté dans le rapport ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 974-219740073-20250401-DL_2025_050-DE



Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation – Extension des horaires, notamment les frais supplémentaires de personnel au titre des années 2025, 2026 et 2027 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE-MÉDIATHEQUE BENOÎTE BOULARD
DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT
AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION
EXTENSION DES HORAIRES
ANNÉES 2025 – 2026 - 2027

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 974-219740073-20250401-DL_2025_050-DE

S'LO

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur les termes de la demande de subvention adressée à l'État, dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD), spécifiquement destinée aux bibliothèques municipales.

Cette démarche vise à obtenir un soutien financier pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque Benoîte Boulard, tête du réseau de lecture publique, afin de renforcer son accessibilité et son impact culturel sur le territoire.

Au regard de sa politique de lecture publique, la municipalité a inscrit dans ses axes stratégiques la rénovation des équipements existants et la modernisation des services offerts par le réseau de lecture publique. Cette démarche ambitieuse vise à doter le territoire de moyens accrus pour favoriser la démocratisation culturelle, en rendant les ressources littéraires, documentaires, numériques et éducatives accessibles à un public plus large et diversifié. À cet égard, la médiathèque Benoîte Boulard, après une réhabilitation complète, a rouvert ses portes en 2022, marquant ainsi une étape significative dans cette initiative.

La réhabilitation de la médiathèque a également permis l'élaboration d'un nouveau projet culturel, scientifique, éducatif et social, qui met en lumière la modernisation des fonctions d'accueil, l'innovation dans les services proposés, ainsi que le développement d'une politique de médiation culturelle ambitieuse, tant au sein qu'en dehors des murs de la médiathèque.

Dans ce contexte, la collectivité a bénéficié d'un accompagnement financier de l'État au titre du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales et destinée à l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture pour la période 2022-2024. Cette aide financière de 2022 à 2024 d'un montant total 282 669 €, a permis de soutenir les efforts déployés pour accroître l'accessibilité de la médiathèque et répondre aux besoins croissants de la population en matière de lecture publique.

Pour poursuivre cet objectif de réduction des inégalités d'accès aux livres, à la lecture et aux ressources numériques, ainsi que développer des actions culturelles ciblées, notamment à destination des publics éloignés des quartiers prioritaires de la ville, il est primordial de maintenir une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 45 heures, extensible à 48 heures lors des semaines incluant des nocturnes. Par ailleurs, le renforcement des équipes, tant en termes de nombre que de compétences, constitue une priorité essentielle pour assurer un service de qualité et répondre aux attentes multiples des usagers.

Ces mesures visent à faire de la médiathèque Benoîte Boulard un véritable lieu de vie, d'accès aux savoirs et de partage, ouvert à tous les citoyens, et contribuant activement à la dynamique culturelle du territoire.

Dans cette perspective, la collectivité souhaite solliciter l'État dans le cadre du concours particulier « bibliothèques » de la DGD 2025, 2026 et 2027, spécifiquement dédié à l'extension et à l'évolution des horaires d'ouverture, conformément au plan de financement ci-dessous.

Cette démarche vise à :

- obtenir une prorogation de deux années (2025 et 2026) du soutien financier accordé aux postes soutenus entre 2022 et 2024, afin de pérenniser les efforts entrepris pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts par la médiathèque Benoîte Boulard ;
- créer deux postes supplémentaires d'assistants de conservation ayant pour missions principales la coordination des actions culturelles partenariales et le développement d'initiatives hors les murs, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la ville. Ces nouvelles recrues seront chargées de renforcer les liens avec les partenaires locaux et d'élargir l'impact culturel de la médiathèque, en favorisant l'inclusion et la participation active des publics éloignés.

	2025	2026	2027	Total sur la période 2025 à 2027
Participation de l'État DGD (70 %) – 3 postes	94 223 €	94 223 €		188 446 €
Participation de la commune de Le Port (30 %) – 3 postes	40 381 €	40 381 €		80 762 €
Coût annuel des 3 postes d'assistant de conservation (Prorogation)	134 604 €	134 604 €		269 208 €
Participation de l'État DGD (70 %) – 2 postes	48 650 €	48 650 €	48 650 €	145 950 €
Participation de la commune de Le Port (30 %) – 2 postes	20 850 €	20 850 €	20 850 €	62 550 €
Coût annuel des 2 postes d'assistants de conservation (Création)	69 500 €	69 500 €	69 500 €	208 500 €
Participation totale de l'État DGD (70 %) 5 postes	142 873 €	142 873 €	48 650 €	334 396 €
Participation totale de la commune de Le Port (30 %) 5 postes	61 231 €	61 231 €	20 850 €	143 312 €
Coût total pour les 5 postes	204 104 €	204 104 €	69 500 €	477 708 €

Le montant des subventions demandées à l'État est donc pour :
2025 de 142 873 euros ; 2026 de 142 873 euros ; 2027 de 48 650 €

Au regard de ces éléments, le conseil municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement sur la période 2025 à 2027 présenté ci-dessus ;
- autoriser le maire à solliciter les subventions de l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation, concours particuliers pour les bibliothèques, extension des horaires ;
- autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.